



Arrêté GB/ASM/AG - 2026/n° 503
Interdiction de circulation

Avant-première au cinéma
05/09/2026

ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté municipal n°2026/141 datant du 3 avril 2026 et reçu en Sous-Préfecture le 7 avril 2026, portant délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis,
CONSIDERANT que pour le bon déroulement d'une avant-première au cinéma de Senlis, il est nécessaire d'interdire la circulation rue du cimetière Saint Rieul, le samedi 5 septembre 2026, de 18h30 à 23h,

ARRETONS

Article 1 : Pour le bon déroulement d'une avant-première au cinéma de Senlis, la circulation des véhicules de toute nature sera interdite rue du cimetière Saint Rieul, le samedi 5 septembre, de 18h30 à 23h.

Article 2 : Les panneaux signalant l'interdiction de circulation seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement. Les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 rue Lemerchier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera affichée aux lieux et places habituels et sera adressée à au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis.

Fait à Senlis, le 01 SEP. 2026

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services

Publié sur le site internet de la collectivité le : 02 SEP. 2026